

BON AMAPPÉTIT

Bulletin de souscription individuel avec Gaël Silly
Producteur de légumes

SAISON 13 v3 (05 octobre 2023 - 26 septembre 2024) - 46 paniers sur 45 semaines de distribution

Un panier tous les **jeudis de 18h00 à 19h15** au Club House du gymnase Wagner (sauf dates particulières)

- **Distribution le mardi 07 mai 2024 au lieu du jeudi 09 mai 2024 (salle des associations du gymnase Wagner)**
- **Double panier le 21 décembre, pas de distribution les jeudis 28 décembre 2023 et 4 janvier 2024, ni deux jeudis successifs en début de deuxième trimestre 2024 (date à définir par Gaël en fonction des disponibilités de légumes), ni les jeudis 01 août et 08 août 2024, ni le mardi 13 août 2024.**

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je soussigné, Gaël SILLY, exploitant agricole installé 13 rue de la République, 28300 SAINT PREST :

- m'engage à fournir des paniers de légumes biologiques de saison, frais, cultivés par mes soins selon le cahier des charges AB de l'agriculture biologique ;
- m'engage à fournir un minimum de 5 légumes différents par panier et d'une vingtaine de légumes différents sur l'ensemble de la saison, en fonction des aléas climatiques (si problème, j'en informerai les coordinateurs) ;
- j'ai lu et approuvé le règlement intérieur de Bon Amappétit qui m'a été remis et je m'engage à le respecter.

ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN(NE) :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone mobile : Téléphone fixe :

- m'engage à acheter au producteur un panier de légumes par semaine durant toute la saison du contrat ;
- reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte ;
- prendrai mes légumes **avant 19h15**. Les paniers non récupérés en fin de distribution sont partagés entre les personnes assurant la distribution. Aucun remboursement n'est effectué pour les paniers non perçus ;
- **m'inscris dès que possible sur le site de l'AMAP de Vélizy pour assurer au moins 4 permanences de distribution par saison.**

Je choisis (modifier la date de début si nécessaire, cocher la case pour le nombre de paniers par distribution, et dans la colonne choisie, modifier le montant des chèques en fonction de la date de début):

Date de début :

Nombre de paniers / distribution	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
Prix panier(s)	11 €	22 €	33 €
Chèque T4 2023 – 13 paniers	€ <input type="text"/>	€ <input type="text"/>	€ <input type="text"/>
Chèque T1 2024 – 12 paniers	€ <input type="text"/>	€ <input type="text"/>	€ <input type="text"/>
Chèque T2 2024 – 11 paniers	€ <input type="text"/>	€ <input type="text"/>	€ <input type="text"/>
Chèque T3 2024 – 10 paniers	€ <input type="text"/>	€ <input type="text"/>	€ <input type="text"/>

Chèques à l'ordre de **Gaël Silly**, à remettre au référent des contrats Légumes de BonAmappétit (un chèque par trimestre, encaissé en fin des mois d'octobre, janvier, avril, juillet).

J'imprime le présent contrat, je le remplis en **1 exemplaire** et je le remets au référent avec les chèques

	Adhérent	Producteur
Dates et signatures	<input type="text"/>	<input type="text"/>

